

# Le Maire de SAINT-WITZ

Α

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Direction Départementale des Territoires
S.E.A.A.T.
Pôle Espaces Naturels, biodiversité et publicité
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

# Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distinguées.





A

PREFECTURE DU VAL D'OISE Monsieur le Préfet Monsieur COURT Philippe 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 CERGY-PONTOISE Cedex

#### Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distinguées.

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.

Talenda de la constant de la constant











Le Maire de SAINT-WITZ

Α

SOUS-PREFECTURE DU VAL D'OISE

Monsieur le Sous-Préfet Monsieur LEPIDI Dominique 1 boulevard François Mitterrand C.S. 80025 95842 SARCELLES Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments distinguées.









Le Maire de SAINT-WITZ

A

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France Monsieur le Président Monsieur DOLL Pascal 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY-EN-FRANCE

# Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant https://cutt.ly/HeZFHhvY et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distinguées.



Le Maire de SAINT-WITZ

Α

Région Ile-de-France Madame la Présidente Madame PECRESSE Valérie 2 rue Simone Veil 93400 SAINT-OUEN

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.







Conseil Départemental du Val d'Oise Madame la Présidente Madame CAVECCHI Marie-Christine 2 avenue du Parc CS 20201 CERGY 95032 CERGY-PONTOISE Cedex

# Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.









# Le Maire de SAINT-WITZ

Α

Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise (CCI 95) Monsieur le Président Monsieur KUCHLY Pierre 35 Boulevard du Port Cap Cergy - Bât C1 - CS 20209 95031 CERGY-PONTOISE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distinguées.







Α

Chambres des métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise Monsieur le Président Monsieur ALEXEEF Michel 1 avenue du Parc 95015 CERGY-PONTOISE Cedex

# Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distinguées.



Le Maire de SAINT-WITZ

Α

Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.





Α

Ile-de-France Mobilités Syndicat des Transports d'Ile-de-France Madame la Présidente Madame Valérie PECRESSE 39 bis - 41 rue de Châteaudun 75009 PARIS

# Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.





A

Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise Monsieur le Directeur Monsieur Nicolas MOURLON 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95011 CERGY-PONTOISE Cedex

### Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distinguées.





Α

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Immeuble J. Lemercier 5 avenue de la Palette 95300 CERGY-PONTOISE Cedex

#### Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distinguées.







Mairie Monsieur le Maire Monsieur DIDIER Frédéric 5 rue Léon Bouchard 95470 VEMARS

# Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distinguées.



Le Maire de SAINT-WITZ

Α

Mairie Monsieur le Maire Monsieur SPECQ André 10 rue du Colonel Fabien 95670 MARLY-LA-VILLE

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distinguées.









#### Le Maire de SAINT-WITZ

Α

Mairie Monsieur le Maire Monsieur KUDLA Dominique 25 rue Saint Germain 95380 VILLERON

#### Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant https://cutt.ly/HeZFHhvY et le mot de passe: @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distinguées.



Le Maire de SAINT-WITZ

Α

Mairie Madame le Maire Madame HAESINGER Jacqueline 1 Place du 19 mars 1962 95470 FOSSES

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.











## Le Maire de SAINT-WITZ

Mairie Madame le Maire Madame ROLDAO Adeline 3 rue de la Liberté 95470 SURVILLIERS

#### Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame le Maire,

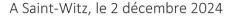
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant https://cutt.ly/HeZFHhvY et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.





Α

Mairie Monsieur le Maire Monsieur MANGOT Michel 15 rue de Paris 60128 PLAILLY

# Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

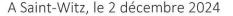
J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distinguées.





A

Mairie Monsieur le Maire Monsieur FABRE Jacques 18 rue Corot 60128 MORTEFONTAINE

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel: rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distinguées.





Α

UDAP 95 CS 20105 5 avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY PONTOISE CEDEX

Lettre recommandée avec AR

Service urbanisme Tel: 01.34.68.71.69

courriel : rlp@saint-witz.fr

Réf: 84112024/FM/dm

<u>Objet</u> : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Saint-Witz

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la séance du 21 novembre 2024, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP). Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Vous trouverez avec le lien suivant <a href="https://cutt.ly/HeZFHhvY">https://cutt.ly/HeZFHhvY</a> et le mot de passe : @95SaintWitz, la délibération du 21 novembre 2024 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distinguées.